

Choisir le sexe de son enfant - mères porteuses

Par **Choupachoups**, le **03/07/2009** à **10:16**

Bonjour !

Est-il autorisé en France de choisir le sexe de son enfant ?

Merci beaucoup

J'ai une deuxième petite question: est ce que qqun sait à quand une réforme pour les mères porteuses ?

Merci encore.

Par **PetitOursTriste**, le **04/07/2009** à **12:31**

salut,

je pense que la sélection du sexe d'un enfant tombe sous le joug de l'article 16-4 al.2 du code civil qui prohibe toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes, donc à mon avis non ce n'est pas autorisé et cette interdiction se double d'un volet pénal: 30 ans de réclusion criminelle et 7 500 000 euros d'amende (art. 214-1 du code pénal)

pour les mères porteuses pour ce qui est d'une éventuelle réforme un rapport du sénat du 25 juin 2008 propose d'autoriser ces conventions mais je n'en sais pas plus...

Par **Camille**, le **06/07/2009** à **09:12**

Bonjour,

[quote="Choupachoups":21j81aol]

Est-il autorisé en France de choisir le sexe de son enfant ?

[/quote:21j81aol]

Tout dépend de ce que vous entendez par "choisir".

Si c'est :

Faire l'amour

- trois fois de suite les pieds au mur et la tête orientée vers le nord
- entre le 15 et le 16 du mois
- au troisième décan en Jupiter du Scorpion
- après abstinence de plus de 3 semaines
- et après avoir consommé dix kilos de carottes râpées à la graine de sésame et au sel de Guérande

au prétexte que ça favorise les spermatozoïdes X (ou les Y),
ce n'est pas strictement interdit.

Par contre, comme l'explique PetitOursTriste, toute manipulation d'ordre médical/génétique "en éprouvette" pour ce motif est interdite en France.

[quote="Choupachoups":21j81aol]

J'ai une deuxième petite question: est ce que qqun sait à quand une réforme pour les mères porteuses ?

[/quote:21j81aol]

Dès que quelqu'un présentera une proposition acceptable par la majorité des élus.

Par **Choupachoups**, le **13/07/2009** à **10:48**

: -bd

Merci pour vos réponses 

Par **jeeecy**, le **13/07/2009** à **12:19**

[quote="Camille":1xgf3ztb]Tout dépend de ce que vous entendez par "choisir".

Si c'est :

Faire l'amour

- trois fois de suite les pieds au mur et la tête orientée vers le nord
- entre le 15 et le 16 du mois
- au troisième décan en Jupiter du Scorpion
- après abstinence de plus de 3 semaines
- et après avoir consommé dix kilos de carottes râpées à la graine de sésame et au sel de Guérande

au prétexte que ça favorise les spermatozoïdes X (ou les Y),
ce n'est pas strictement interdit.

[/quote:1xgf3ztb]

sans oublier de faire l'amour en vérifiant avec une boussole que la tête soit vraiment bien

orientée au nord 

Par **Gwen49**, le 13/07/2009 à 14:12

Il m'avait semblé lire que le Conseil d'État avait émis un avis contre, et aussi que les réunions des États Généraux sur la questions ne s'étaient pas vraiment positionnés du côté favorable. Donc je ne pense pas que ce sera encore pour aujourd'hui.

Par **Camille**, le 13/07/2009 à 15:22

Bonjour,

[quote="jeeecy":2lj3ppl8]

sans oublier de faire l'amour en vérifiant avec une boussole que la tête soit vraiment bien

orientée au nord [quote:2lj3ppl8]

On peut aussi faire une triangulation au théodolite. C'est un peu plus long, mais c'est plus précis si on fait bien attention aux distances zénithales et aux azimuts...

8)

Image not found or type unknown